



CONSEIL AU TRAVAILLEUR DE RETOUR DE ZONE COVID-19

Avant de revenir travailler - Cas particuliers des retours de zones où des cas de personnes contaminées par le COVID-19 ont été identifiés.

- Si vous êtes de retour d'une zone où des cas de personnes infectées par le covid-19 existent /même si vous n'avez pas de symptômes
- Respectez les 14 jours de confinement à votre domicile

En date du 26 février 2020, le ministère des Solidarités et de la Santé rappelle les recommandations suivantes pour les personnes revenant de Chine (Chine continentale, Hong Kong, Macao), de Singapour, de Corée du Sud, ou des régions de Lombardie et de Vénétie en Italie.

Dans les 14 jours suivant le retour :

- Surveillez votre température 2 fois par jour ;
- Surveillez l'apparition de symptômes d'infection respiratoire (toux, difficultés à respirer...) ;
- Portez un masque chirurgical lorsque vous êtes en face d'une autre personne et lorsque vous devez sortir ;
- Lavez-vous les mains régulièrement ou utilisez une solution hydro-alcoolique ;
- Evitez tout contact avec les personnes fragiles (femmes enceintes, malades chroniques, personnes âgées...) ;
- Evitez de fréquenter des lieux où se trouvent des personnes fragiles (hôpitaux, maternités, structures d'hébergement pour personnes âgées...) ;
- Evitez toute sortie non indispensable (grands rassemblements, restaurants, cinéma...).
- Travailleurs/étudiants : dans la mesure du possible, privilégiez le télétravail et évitez les contacts proches (réunions, ascenseurs, cantine...) ;
- Les enfants, collégiens, lycéens ne doivent pas être envoyés à la crèche, à l'école, au collège ou au lycée, compte tenu de la difficulté à porter un masque toute la journée.

ET PREVEZ VOTRE EMPLOYEUR :

- L'employeur peut, s'il en a la possibilité, organiser du télétravail.
- Le télétravail n'est pas envisageable, dans ce cas, contactez l'agence régionale d'hospitalisation, qui vous prescrira un arrêt de travail, (en précisant votre situation).

Si vous êtes de retour de zone et vous avez des symptômes / appelez directement le samu-15

En cas de signes d'infection respiratoire dans les 14 jours suivant le retour

Contactez le Samu Centre 15 en faisant état des symptômes et du séjour récent en Chine (Chine continentale, Hong Kong, Macao), de Singapour, de Corée du Sud, ou des régions de Lombardie et de Vénétie en Italie.

Evitez tout contact avec votre entourage et conservez votre masque.

Ne pas se rendre chez son médecin traitant ou aux urgences ou chez tout autre médecin, ni dans le Service de santé au travail interentreprises, pour éviter toute potentielle contamination.